

A pied d'œuvre

Accueil/Parcours formation/offre formation/Enduiseur-façadier, un nouveau CQP pour un métier d'avenir
offre formation

Enduiseur-façadier, un nouveau CQP pour un métier d'avenir



Le BTP CFA Loire Atlantique présente ses nouvelles formations dont un CQP enduiseur façadier avec option isolation thermique, afin de répondre aux besoins des entreprises.

En 2018, le marché de l'isolation thermique par extérieur sous enduit était évalué à plus de 11 millions de m². En effet, ce marché est en progression, sous l'effet des nouvelles réglementations thermiques et du vieillissement du parc des immeubles et maisons.

Or, le métier d'enduisseur-façadier fait aujourd'hui partie des métiers en tension sur le marché de l'emploi. « Nous estimons les besoins en formation, pour ce « nouveau » métier d'enduisseur-façadier à plus de 150 personnes en région Pays de la Loire » expliquent les responsables du BTP CFA Loire-Atlantique basé à Saint-Herblain (44).

Selon eux, les entreprises ont de véritables besoins de recrutements mais leur métier reste peu connu et donc quasi « invisible » auprès des jeunes et autres publics. C'est la raison pour laquelle une formation spécifique au métier a été mise sur pied dans le cadre d'un partenariat entre le CFA et des organisations professionnelles* du Bâtiment (voir ci-dessous).

Cette formation en un an permet en effet de délivrer un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui atteste de la maîtrise des compétences attendues par la branche professionnelle.

Un professionnel de la façade en neuf et rénovation

Précisons que l'enduisseur façadier doit, selon la définition du métier, réaliser des traitements de façades en neuf et rénovation, en projection mécanique ou manuelle. Par ailleurs, il contribue aux économies d'énergie par la mise en œuvre d'isolation extérieure des bâtiments, avec enduits minces et épais.

Ces compétences peuvent être acquises en une année dans le cadre d'une formation en alternance au CFA (en moyenne 1 semaine au CFA et 2 semaines en entreprise). Objectifs du CFA : faire entrer en formation 25 stagiaires par an lors de deux sessions. « Nous avons également l'intention d'attirer des jeunes et communiquer sur les perspectives d'emplois/formation » indique Marie-Sophie Dupont, responsable de la communication au BTP CFA Loire-Atlantique.

C'est d'ailleurs à l'occasion de l'ouverture de cette première session que le CFA a décidé d'organiser une journée d'échanges début octobre avec les professionnels et ses équipes en interne. Objectif : faire découvrir le centre de formation et ses plateaux techniques en présence des stagiaires de la première session « Enduiseur-façadier » et de leur formateur professionnel Bertrand Hardouin.

Les entreprises du secteur (c'est le cas de Laurent le Noc, gérant de la SARL Vendée Façade) ont bien sûr répondu « présent » ainsi que les représentants des organisations professionnelles dont Christian Waubant, président de UNEEF FFB

Le profil des stagiaires enduiseurs façadiers formés

A noter que les stagiaires actuellement formés sont soit :

- en reconversion professionnelle, candidats inscrits à Pôle Emploi
- des salariés d'entreprises en recherche de polyvalence : par exemple les entreprises de maçonnerie qui ont besoin de former leurs salariés aux techniques de l'ITE
- soit des jeunes intéressés par le métier

Le CQP éligible au compte personnel de formation

Le certificat de qualification professionnelle est une certification créée et délivrée par une branche professionnelle qui atteste de la maîtrise des compétences liées à un métier. Il est créé et délivré par une ou plusieurs commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) de branche professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles des CQP, selon la nouvelle procédure prévue par la loi du 5 septembre 2018, permet l'attribution au titulaire du CQP d'un niveau de qualification, à l'instar des diplômes et titres à finalité professionnelle.

Les CQP sont enregistrés au répertoire spécifique mentionné à l'article L.6113-6 du Code du travail. Seules les actions de formation sanctionnées par des CQP ayant fait l'objet d'un enregistrement au RNCP ou au répertoire spécifique sont éligibles au compte personnel de formation.

Un catalogue de formations éligibles au CPF en ligne

Les organismes de formation peuvent enregistrer en ligne leur offre de formations dans le cadre du compte personnel de formation (CPF), selon une information publiée par Localtis. Le site www.of.moncompteformation.gouv.fr, baptisé Edof, a été lancé par le ministère du Travail le 20 septembre 2019.

Les organismes pourront donc publier leur catalogue de formations éligibles au CPF mais aussi gérer l'inscription des titulaires de compte, obtenir le règlement de leurs prestations qui sera effectué par la Caisse des Dépôts et suivre leur activité.

Après cette étape, une application mobile sur le CPF sera lancée fin novembre à l'attention de 33 millions de Français.

*l'Union nationale des entrepreneurs d'enduits de façades de la FFB Pays de la Loire et section Enduits de façade de la FFB Vendée

Source : Apiedoeuvre.fr/ Delphine Legrand